

C.P. 2218 1110 Morges 2

Morges, le 28 avril 2006

Municipalité de Morges Place de l'Hôtel de Ville Case postale 272 1110 Morges 1

Dossier d'enquête 2005/08 Rue de la Gare 39 – Démolition, construction de 36 logements, d'une surface artisanale et d'un parking de 29 places Permis de construire

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Nous accusons réception de votre courrier du 10ct nous informant que vous avez délivré le permis de construire pour l'ouvrage susmentionné.

Dire que nous ne sommes pas satisfaits des réponses que vous nous apportez est un euphémisme.

Un seul des points qui ont motivé notre opposition est requis dans les conditions du permis, à savoir, réaliser ce qui faisait défaut dans le projet, des locaux pour les poussettes et bicyclettes, ainsi qu'une place de jeu.

Pour le reste, nous avons beaucoup de peine à vous suivre, lorsque vous définissez comme solution architecturale originale un projet où :

- Situer l'entrée principale de l'immeuble sur la rue des Vignerons, alors qu'elle pourrait être réalisée à la rue de la Gare, à proximité immédiate du chemin de fer et des bus.
- Concevoir des appartements dont les fenêtres des chambres à coucher qui se font face ne sont séparées que par 4 m.
- Hypothéquer l'avenir de la place de la Gare et de ses accès en conservant la desserte de l'entreprise sur la rue de la Gare.
- Construire une rampe hélicoïdale pour 12 véhicules seulement.

Nous aurions préféré lire que votre décision était motivée par le fait que le projet ne contrevenait ni au plan de quartier, ni au règlement de construction.

Nous osons espérer que les plans de quartier qui doivent être établis pour les zones récemment acquises par la Commune et la zone de la gare notamment seront suffisamment directifs pour éviter de telles erreurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Un membre du comité :	Un membre du comité :
A. Garnier	F. Amrhein